Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250902-DEL2025_09_07-DE

04-09-2025

République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 02 septembre 2025

Nombre de membres
Afférents : 29
Présents :20
Qui ont pris au vote :28

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois septembre de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.
Etaient présents à cette assemblée :
Maxime MARCHAND, Maire,
Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,
Les conseillers municipaux : Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Valérie WILLEMART, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, M. Philippe GALIZZI,
Excusés, avaient donné procuration :
Mme Christelle BURRIAT à Mme Marie-Laure WALTHER, M. Patrice THOMAS à M. Serge AMBAN, Mme Dominique PIGNATEL à M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL, Mme. Christine BEAULIEU à M. Etienne HERPIN, Mme Marjolaine CHATONEY à Stéphane DETRAY, Mme Anne-Sophie STERBA à M. Maxime MARCHAND, M. Thomas ARDUIN à M. Pierre-Valentin VERNHES.
Absent : M. Bruno CHAIX
A été nommé secrétaire : M. Philippe GALIZZI

DELIBERATION N° 2025-09-07

Nomenclature ACTES 2.1

Modification n°4 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille Provence – Avis du Conseil Municipal avant approbation

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération n°URBA-003-13560/23/CM du Conseil de la Métropole du 20 mars 2023 sollicitant de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu La délibération n° URBA-028-14339/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation du projet de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu la délibération n° URBA-005-16407 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Allauch ;
Vu la délibération n°URBA-006-16408 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU à Gignac-la-Nerthe ;
Vu la délibération n°URBA-007-16409 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marignane ;

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250902-DEL2025_09_07-DE

Vu La délibération n°URBA-008-16410 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Roquefort-la-Bédoule ;
Vu La délibération n°URBA-009-16411 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Septèmes-les-Vallons ;
Vu la délibération n°URBA-010-16412 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marseille ;
Vu La délibération n°URBA-003-16081/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 tirant le bilan de la concertation de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu L'arrêté n°23/241/CM de la Présidente de la Métropole du 25 avril 2023 engageant la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu L'arrêté complémentaire n°23/491/CM de la Présidente de la Métropole n°23/491/CM du 24 novembre 2023 relatif à l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu L'arrêté n°25/016/CM de la Présidente de la Métropole du 4 février 2025 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Consultés et le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête remis le 11 décembre 2023 ;
Considérant que la Métropole Aix – Marseille - Provence a engagé la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de Marseille – Provence ;
Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus ;
Considérant l'avis favorable sans réserve, avec recommandations de la Commission d'enquête;
Considérant que les communes sont invitées à donner leur avis sur le projet de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prêt à être approuvé ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de donner un avis favorable au projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Maire,
Maxime MARCHAND

MAIRIE de SAUSSET-LES-PINS (B.-du-Rh.)

VOTE :
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le
ID : 013-211301049-20250902-DEL2025_09_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Julie SAVI

DELIBERATION N° 2025-09-07
Objet : Modification n°4 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Marseille Provence – Avis du Conseil Municipal avant approbation

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'approbation de la modification n°4 du PLUi est inscrite à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du 18 septembre 2025.

Pour rappel l'enquête publique s'est déroulée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus.

Cette modification n°4 est disponible sur le site de la Métropole.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur le projet avant le prochain Conseil métropolitain.